



ARRÊTÉ

**fixant la composition du jury des concours interne et externe
d'Agent d'Exploitation Principal
des Travaux Publics de l'État au titre de 2021
(Femmes/Hommes)**

**BRANCHE « Routes bases aériennes »
pour le compte de la DIR Ouest**

Le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, Préfet coordonnateur des itinéraires routiers,

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ;
- VU** le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État ;
- VU** le décret n° 2018-1148 du 14 décembre 2018 modifiant le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État ;
- VU** le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU** le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leur carrière ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 mai 2017 fixant les modalités d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne pour le recrutement dans le grade de Chef d'Équipe d'Exploitation des Travaux Publics de l'État ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Frédéric LÉCHELON, Directeur Interdépartemental des Routes de l'Ouest ;
- VU** l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
- VU** l'ordonnance n° 2021-139 et le décret n° 2021-140 du 10 février 2021 prorogeant l'application des dispositions relatives à l'organisation des examens et concours d'accès à la fonction publique pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
- SUR** proposition du Directeur du Centre de Valorisation des Ressources Humaines de Nantes ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le jury des concours externe et interne d'Agent d'Exploitation Principal – Branche « Routes – Bases aériennes » 2021 est fixé comme suit :

Président :	JIGOREL Sébastien	Ingénieur des Travaux Publics de l'État
Membres :	BOULLY Henri	Ingénieur des Travaux Publics de l'État
	CORNIC Pascal	Ingénieur des Travaux Publics de l'État
	NOEL Catherine	Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de Classe Exceptionnelle

ARTICLE 2

Sont adjoints au jury en qualité de concepteurs et correcteurs, les agents dont les noms suivent :

Épreuves d'admissibilité :

MIGLIORINI Patrick	Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable
PEROLAT Elsa	Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable
GRANDJEAN Isabelle	Attachée d'Administration de l'État
LE MANACH Viviane	Attachée Principale d'Administration de l'État
TRAFEH Anne-Laure	Déléguée au permis de conduire et à la sécurité routière
BARELLI Carole	Adjointe administrative

Sont adjoints au jury en qualité de concepteurs/examineurs de l'épreuve pratique d'admission :

EDELIN Thierry	Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable
COURANT Anthony	Technicien Supérieur du Développement Durable
PARIS Christophe	Chef d'Équipe d'Exploitation Principal

ARTICLE 3

Le Directeur Interdépartemental des Routes Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le **14 AVR. 2021**

Le Préfet,
pour le Préfet et par délégation,
le Directeur Interdépartemental des Routes Ouest


Directeur adjoint
Arnaud GAUTHIER